

LE PÈRE DU PEUPLE,

Journal politique hebdomadaire.



J.-B. GONDY

Directeur-général.

CORNIER, gérant responsable.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour un an, 40 fr. pour toute la France et 12 fr. pour l'étranger.
Pour six mois, 6 fr. pour la France, et 7 fr. pour l'étranger.
Les abonnements datent du 1^{er} et 15 de chaque mois.

On s'abonne :

A la direction générale rue de Puzy, 44, à Lyon ; — Paris, rue des Postes, 45, et dans chaque canton de la France chez les Directeurs de la société du PÈRE DU PEUPLE.

Les Annonces agréées sont insérées à raison de 25 cent. la petite ligne.

Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

L'Assemblée générale des actionnaires du PÈRE DU PEUPLE, convoquée pour le 1^{er} juin, ne se réunira que le 15 du même mois, à 4 heures du soir, toujours dans les bureaux de la Société, n. 41, rue de Puzy, à Lyon. Cette prorogation a été nécessitée, sur la demande d'un grand nombre de sociétaires, par suite de la fête de l'Ascension, qui se trouve être le même jour que la 1^{re} convocation.

En conséquence, les porteurs ou propriétaires de trois actions de la société sont instamment invités à y assister ou à s'y faire représenter par des fondés de pouvoirs, informés qu'ils sont, que l'Assemblée délibérera quel que soit le nombre des membres présents, et qu'elle décidera de toutes les questions sociales et modifications aux règlements et statuts, etc., etc. Ses délibérations seront valables pour ceux même qui n'y assisteront pas (Article 20 des statuts).

Cette convocation est faite en conformité de la loi et des statuts sociaux.

Lyon, 23 mai 1848.

L'administrateur général,

DURAND aîné.

Le Directeur général, J.-B. GONDY et Cie.

Assemblée nationale.

Nous avons parlé, dans le dernier numéro, de l'attentat commis sur l'Assemblée nationale ; nous l'avons justement flétri, car nous voulons la république avec toutes ses conséquences, et non l'anarchie. Or, c'est l'anarchie que Barbès et ses complices inauguraient, quelles que fussent leurs intentions. Sans doute l'Assemblée nationale n'est pas irréprochable et ne se montre pas à la hauteur de sa mission ; elle a gaspillé un temps précieux, tout comme eût pu le faire une chambre législative présidée par M. Sauzet. Sans doute elle n'a pas compris la révolution de février ; elle n'a pas précisément rien fait, mais elle a fait des riens ; elle a discuté longuement un règlement ; elle a écouté d'innombrables propositions sans valeur ; elle s'est montrée rétrograde et incohérente. Tout cela est vrai, et il est inutile de répéter pourquoi, nous l'avons dit et chacun le sait. Cette Assemblée est loin d'être le produit du suffrage universel ; l'intrigue a présidé à sa naissance. Au tort de la classe ouvrière émancipée, de vouloir imposer des hommes obscurs et sans capacité, la bourgeoisie a ajouté le tort de faire prévaloir des hommes trop connus et ennemis, ou tout au moins indifférents aux nobles inspirations de la démocratie. Nous sommes convaincus d'avance qu'il ne sortira de cette Assemblée hétérogène qu'une constitution blafarde, mais le veto royal a été transporté au peuple, et le peuple, en refusant sa sanction, saura bien, éclairé par l'expérience, envoyer d'autres hommes. Il faut donc attendre, et le tort de Barbès a été de ne pas vouloir attendre, de substituer l'emploi de la force à la loi du droit. On n'est pas l'avenir, et la France n'a pas voulu s'associer à une impatience excusable, mais non justifiée. La France a besoin de l'ordre, et l'ordre était trop gravement compromis sans nécessité actuelle, évidente. Derrière Barbès s'est levé le spectre de la terreur, et la France a reculé avec raison.

Notre publicité hebdomadaire ne nous permet pas de suivre scrupuleusement les débats législatifs ; nous ne pouvons que présenter l'analyse de ceux qui nous paraissent importants.

Les interpellations sur la Pologne et l'Italie, in-

terrompus le 15 mai, ont été reprises dans la séance du 23, la conclusion est douloureuse et l'éloquence de Lamartine a pu faiblement en déguiser l'amertume. La France ne peut que faire des vœux pour la résurrection de la nationalité polonaise. La Pologne est trop loin, et non-seulement la Russie, mais l'Autriche et la Prusse sont intéressées à ce qu'elle ne sorte pas de son tombeau. Intervenir, ce serait la guerre contre toute l'Europe et retarder d'autant l'effet de la propagande révolutionnaire qui commence à agir sur la race germanique. Cependant tout n'est pas désespéré, et l'émancipation de la Hongrie, de la Bohême, l'expulsion de l'Autriche du sol italien donnent des chances probables pour la reconstitution du royaume de Pologne. Quoiqu'il en soit, par la diplomatie ou par les armes, la France n'oubliera jamais sa sœur chérie, la France du Nord, et la question polonaise sera toujours à l'ordre du jour. Quant à l'Italie, la question est tout autre, et nous avons l'assurance que la Lombardie sera soustraite au joug de l'Autriche. La France est prête à jeter dans la balance le poids de sa force aussitôt que cela deviendrait nécessaire. Les mêmes difficultés, les mêmes considérations n'existent pas, mais la France est l'auxiliaire des peuples libres, il est juste que ceux-ci se montrent dignes de la conquête de la liberté, en faisant leurs efforts pour ne devoir qu'à eux-mêmes leur triomphe. L'Assemblée nationale a voté en ce sens un ordre du jour motivé, qui est en même temps un avis à l'Europe que la République française ne suivra pas les errements de la monarchie.

Une commission pour la rédaction de la constitution a été nommée. Les citoyens Cormenin, Marrast, Lamennais, Vivien, Tocqueville, Dufaure, Martin (de Strasbourg), Voirhaye, Coquerel, Corbon, Tourret, Gustave de Beaumont, Dupin aîné, Vaublanc, Odilon Barrot, Pagès (de l'Arriège), Dornès et Considérant composent cette commission, moins défectueuse sous le rapport de ceux qui en font partie, que sous celui des hommes qui y manquent, mais ces hommes manquent aussi à l'Assemblée. La première Assemblée nationale et la Convention renfermaient l'élite de la France patriote, c'est ce que l'on a oublié en 1848 ; on s'est borné à vouloir des hommes de bon sens, tout comme s'il se fut simplement agi de reconstituer la Société des droits de l'homme.

Deux ouvriers ont donné leur démission, Dobremel, tisserand à Elbeuf, Martin, mécanicien au Havre. Ils n'ont pas cru pouvoir supporter plus longtemps un fardeau hors de proportion avec leurs études antérieures. Il faut espérer qu'un temps prochain viendra où tous les hommes ayant reçu une éducation égalitaire, ils seront tous aptes aux questions gouvernementales. Deux autres démissions, celles de Béranger le sublime chansonnier, et de l'abbé Lacordaire, ont été acceptées par l'Assemblée. Le citoyen Caussidière a également donné la sienne ; nous la regrettons sincèrement et nous espérons que Paris le renverra à un poste où il est loin d'avoir démerité.

L'Assemblée nationale s'est divisée en quinze comités de soixante membres, mais nous ne savons comment il se fait que cette division qui devait avoir pour but de réunir les hommes compétents, disséminés par le fait dans les bureaux, ait manqué complètement son but. Nous en ferons la remarque principalement pour le comité du travail, dans lequel les ouvriers brillent en général par leur absence.

Nous n'avons rien à dire de la loi de bannissements qui assimile la famille d'Orléans à celle de Bourbon. Cette loi présentée par le pouvoir exécutif, devait, par ce seul motif, être acceptée ; elle a été votée à l'unanimité moins une soixantaine de voix.

A une adresse de félicitations des Etats-Unis, l'Assemblée nationale a répondu par la même voie.

Un projet de loi sur les conseils des prudhommes a été voté ; il présente des améliorations auxquelles l'Assemblée ne se bornera sans doute pas.

Notons, pour ne pas l'oublier, une enquête sur les conditions du travail ; pour juger il faut s'enquérir, mais que l'Assemblée n'oublie pas qu'il y a urgence à s'occuper du sort des travailleurs pour l'améliorer.

Nous passons sous silence une foule de propositions surgies de tout côté, car chacun veut prendre l'initiative d'une mesure et voir son nom inscrit au *Moniteur*. Nous les jugerons si elles arrivent à la discussion, et nous présenterons alors en même temps nos vues personnelles, car c'est du concours de tous que doit paraître la lumière.

Un projet de loi sur le divorce, un autre sur le jury ainsi qu'un projet de réforme postale abaissant à une taye uniforme de 20 c. les lettres quelque soit le parcours, sont soumis à la discussion.

Des réformes à établir dans la magistrature.

Le devoir de la presse est de signaler les abus et de provoquer les réformes utiles. Nous croyons être l'organe de la presque unanimité de nos compatriotes, en demandant pourquoi les rangs de la magistrature comptent encore, trois mois après la révolution de février, tant d'hommes dévoués à l'ancien ordre de choses, tant de courtisans de la royauté. Cour d'appel, tribunaux de première instance, voient siéger dans leur sein bon nombre de conseillers et de juges dont les sympathies sont entièrement acquises à la cause aristocratique ; il est vrai de dire qu'en les dispensant de la vaine formule d'un nouveau serment, le gouvernement provisoire de la République leur a épargné un parjure de plus. Combien de procureurs du roi et d'avocats-général, valeureux champions des lois de septembre, après avoir rompu d'innombrables lances contre les patriotes, après avoir longtemps guerroyé contre la presse et les associations, sont venus se reposer des fatigues du parquet dans la douce quiétude de l'inamovibilité ! Dira-t-on qu'en déposant les foudres du réquisitoire, ils aient abjuré tout sentiment de haine à l'égard de la démocratie, et qu'ils aient cessé de la persécuter ? Non, devenus juges, ils condamneront ceux qu'ils auraient accusé la veille, et leur rôle moins actif, n'en était que plus odieux.

Mis à l'abri, par leurs nouvelles fonctions, du mé-

contentement du ministère et des craintes d'une destitution, reprenaient-ils leur indépendance? Députés, ne venaient-ils pas grossir cette phalange du centre, bataillon sacré des Guizot et des Duchâtel? Et pourtant, nous les voyons encore revêtus des emplois qui avaient été la récompense de leur aveugle dévouement? Le trop fameux Franck-Carré, dont le nom seul rappelle aux patriotes tant de tristes souvenirs, n'est-il pas, au moment où nous écrivons ces lignes, premier président d'une cour d'appel et chargé de la direction suprême des débats qui vont s'ouvrir dans le procès des patentes de Rouen? Un tel exemple doit suffire, mais il n'est pas le seul que nous pourrions citer. Il serait facile de désigner bon nombre d'âmes damnées du pouvoir déchu qui, jusqu'à ce jour, ont conservé traitements et places, bravant sans fureur la rumeur universelle qui les flétrit d'une juste réprobation. Leur faux semblant de patriotisme et leur républicanisme de fraîche date peuvent-ils faire oublier le passé? Quelques-uns d'entr'eux n'ont-ils pas dit avec une touchante naïveté qu'ils étaient républicain pour le moment? Certes, il y a dans cet aveu une franchise admirable, l'expression est heureuse, elle formule nettement les sentiments véritables du juste-milieu. Et nous n'avancions pas un fait qui puisse être contesté. Tout Lyon a pu entendre ces paroles sortir de la bouche de M. Lagrange, vice-président du tribunal civil de Lyon.

Si le gouvernement provisoire n'osait frapper de destitution sur leurs sièges inamovibles les magistrats dont le dévouement, sans bornes pour la royauté, s'était révélé par tous les actes de leur vie politique et même dans leurs attributions judiciaires, il pourrait, du moins, les suspendre temporairement de leurs fonctions. Cette mesure eût été une satisfaction donnée à l'opinion publique, ceux qu'elle aurait atteints se rendant alors justice, se seraient épargnés de vaines protestations d'un patriotisme suspect; ils auraient compris l'opportunité de leur démission.

L'ordre judiciaire doit être réorganisé sur d'autres bases, mais en attendant que des lois nouvelles soient promulguées, il serait peut-être convenable d'adopter des mesures exceptionnelles que nécessite la situation. Les magistrats de Louis-Philippe ou de Charles X, ces créatures de l'aristocratie, ces hommes infidèles au système de corruption, ne présentent pas à la République démocratique des garanties d'impartialité. En 1830, la royauté de juillet pouvait conserver les hommes des cours prévôtales; le trône des barricades, aussi logique que la légitimité, se ralliait à l'élément aristocratique. Mais 1848 ne saurait adopter les mêmes errements. L'attention de la commission exécutive et de l'Assemblée nationale doit être éveillée sur un point aussi important. Pour que la justice soit respectée, il faut que ses interprètes soient à l'abri de tout soupçon.

Nous venons d'apprendre que M. Devienne, l'un des coryphées du parti ministériel et l'un des fondateurs de la secte fameuse des *conservateurs endurcis*, s'est démis de la présidence du tribunal civil de Lyon. Déjà précédemment M. de Belbeuf, ex-pair de France, avait déposé la toge de premier président de la cour, véritable sinécure, d'un revenu de 24,000 fr. Mais ces démissionnaires isolés ne trouveront peut-être que quelques rares imitateurs. Nous pensons donc que les vrais partisans de la démocratie ont intérêt à provoquer une réforme générale et nécessaire. Que l'inamovibilité cesse d'être un rempart pour tels et tels magistrats signalés par la voix publique comme ayant donné d'irrécusables preuves d'obéissance passive et même d'un zèle outré pour le régime d'hier. La France a salué une ère nouvelle; que

nos législateurs y songent! L'ère républicaine doit mettre un terme à tous les abus, et la souveraineté du peuple n'a pas de plus ferme appui que l'équité.

De la candidature de M. Thiers.

Lors des élections du 23 avril, M. Thiers ne parvint pas à obtenir un assez grand nombre de suffrages pour être élu à la représentation nationale. Une occasion se présente aujourd'hui de réparer cet échec, et les amis de l'ancien ministre vont s'empreser de la saisir. Vingt-un départements sont convoqués le 4 juin à l'effet de désigner de nouveaux représentants pour remplir le vide laissé dans les rangs de l'Assemblée constituante par les élections multiples et aussi par les démissions. Bien que les Bouches-du-Rhône offrent à M. Thiers, plus que tous les autres départements, des chances de nomination, nous croyons pouvoir affirmer que ses partisans dirigeront leurs batteries sur toutes celles des réunions électorales où quelques espérances leur souriraient; mais nous osons croire que leurs intrigues seront inutiles, le bon sens des électeurs les fera complètement échouer. L'Assemblée nationale ne renferme déjà que trop de ces hommes d'hier, dont les tendances rétrogrades se manifestent ouvertement; gardons-nous bien de donner de nouveaux auxiliaires à ces partisans avoués ou secrets de la royauté. Le nom de M. Thiers est de ceux qui personnifiaient à eux seuls tout un système; ses antécédents sont assez connus pour n'avoir pas besoin d'être rappelés. L'embastillement de Paris, les trop fameuses lois de septembre, la question d'Orient, voilà les souvenirs néfastes qui se rattachent au cabinet dont il fut le chef; de pareils actes ne peuvent s'oublier; ils élèvent une barrière infranchissable entre le ministre du 1^{er} mars et la République, un abîme entre le passé et l'avenir. L'homme d'état dévoué à la politique de Louis-Philippe, et qui partagea le pouvoir avec l'infâme Guizot, ne peut être, sans une anomalie choquante, le représentant de la démocratie. Son élection serait un triomphe pour ce parti dont les vœux appellent la régence. Cette joie ne sera pas donnée aux amis de la monarchie, et les républicains sincères, les véritables démocrates n'auront pas à gémir de ce succès qu'ose espérer la contre-révolution.

Des élections municipales.

Au moment où l'urne du scrutin va s'ouvrir dans presque toute la France pour les élections municipales, nous croyons à propos de rappeler à nos concitoyens toute l'importance du nouvel acte qu'ils vont accomplir. Les coteries intrigantes ont été funestes à la cause démocratique dans les élections des représentants du peuple; l'aristocratie a profité de la funeste désunion qui s'était glissée dans les rangs des républicains, pour faire triompher ses créatures et envoyer à l'Assemblée nationale des agents de la contre-révolution. Que cette leçon ne soit pas perdue, que tous les vrais soutiens de la démocratie s'unissent et concentrent leurs forces pour assurer sa victoire dans la lutte qui va s'engager.

Nous dirons donc à la bourgeoisie: il faut que la classe ouvrière soit représentée dans les conseils municipaux, et que ses intérêts y soient chaleureusement défendus. Nous dirons aux travailleurs: Choisissez parmi vous des hommes possédant quelques capacités, et entourés de la considération publique; personne ne sera hostile à leur candidature, et vous pouvez regarder comme certaine leur nomination. Nous dirons aux électeurs de toutes les classes: Portez vos suffrages sur des citoyens qui aient donné des gages de patriotisme et qui aient depuis long-

temps fait leurs preuves; les noms inconnus seront toujours suspects, et courront grand risque d'être repoussés.

En un mot, point d'exclusion systématique. Ouvriers, ne rejetez pas tel ou tel candidat, uniquement parce qu'il tient dans le monde une position plus élevée que la vôtre, si ses antécédents ont prouvé que ses sympathies étaient acquises à votre cause. Soyez assurés qu'il ne faillira pas à l'heure du danger, et que son avenir répondra à ce passé qui lui aura gagné votre confiance; il défendra vos droits avec zèle et intelligence, mieux peut-être que vous ne le feriez vous-mêmes; il saura, dans toutes les discussions, discuter et soutenir vos intérêts.

Citoyens de la classe bourgeoise, ne repoussez pas la candidature des vestes et des blouses, mais seulement les incapacités notoires, les nullités prétentieuses, et préférez un simple travailleur, homme de mérite, à un avocat obscur, à un négociant qui n'aurait d'autre recommandation que sa fortune ou son crédit. Probité, droiture, intelligence, équité, patriotisme connu et éprouvé, voilà les seules lois d'admission que vous devez imposer aux candidats qui se présentent. Excluez-les s'ils ne réunissent pas ces conditions essentielles; nommez-les s'ils les possèdent; car vous aurez des garanties suffisantes d'une bonne administration.

Electeurs, appelez donc aux conseils municipaux les hommes que vous savez être animés de l'amour du bien, et que vous jugerez capables de le vouloir avec fermeté. Ceux-là seuls ont des titres incontestables au mandat que votre choix va décerner; ceux-là seuls sauront dignement le remplir.

Des Décès.

Nous nous sommes constamment élevé en faveur des institutions d'utilité réelle. — Dans le N° du 3 mai, page 2, un article sur la constatation des décès a été inséré. — Un fait tout récent, d'un caractère grave, vient à l'appui d'une manière irréfragable; il arrive pour justifier un besoin urgent de voir dans chaque commune un service médical, à l'effet de constater tous les décès, en conséquence de distinguer les cas de mort réelle de ceux de mort apparente. — Combien de fois n'a-t-on pas eu à reconnaître des accidents terribles, en matière de ce genre! — Ce qui est si souvent survenu jusqu'à ce jour, les entrailles de la terre le révéleraient peut-être encore à l'instant même. Elles l'eussent au moins révélé, à Hagetman (Landes), naguères, sans la sagacité du docteur Dubourg.

Une demoiselle très-avancée en âge est trouvée, un matin, sans mouvement, sans signe manifeste de vie. De toute part on dit et on répète: « M^{lle} Candale se meurt! elle est morte! » Appelé auprès de la défunte, le docteur Dubourg reconnaît les symptômes d'une mort apparente. Il applique au mal toutes les ressources de l'art. Bercé d'une espérance de conservation, il donne des prescriptions et recommande de les suivre ponctuellement, promettant de revenir dans un moment, pour lequel il attend des démonstrations décisives.

Peu après, on croit et l'on assure que ladite demoiselle a donné les dernières marques de vitalité, et qu'elle a trépassé. Fermes dans cette croyance, les personnes qui se trouvent dans l'appartement, toutes de cœur et d'âme dévouées à la malade, se donnent, dans la persuasion qu'elle est morte, les consolations que la religion fait trouver. — Elles priaient le ciel d'appliquer à M^{lle} Candale le mérite des bonnes œuvres dont sa vie ne fut qu'une habitude persévérante. — On préparait le linceul, et l'on avait transmis des ordres pour disposer le cer-

cueil. — En même temps arrive l'heure du retour du docteur Dubourg. — Le zèle et le talent de ce médecin, justement estimé de tout le monde, ne se démentent point dans cette circonstance. — Il fait cesser tous les préparatifs mortuaires, et travaille, avec son ardeur accoutumée, à rétablir le système organique dans son équilibre naturel. — Depuis plus de deux mois M^{lle} Candole, qui aurait déjà subi l'inhumation, qui aurait rendu le dernier soupir dans le sein du cimetière, continue en parfaite santé les exercices journaliers de sa vie. — Presque septuagénaire, elle est aujourd'hui aussi robuste que possible pour son âge.

Combien de personnes, à la campagne surtout, en été, sont englouties vivantes dans la dernière demeure de l'humanité !...

Les Romains, qui se trouvaient dans des conditions de climat où la putréfaction se détermine plus vite que dans celui de la France, en général, ne permettaient d'enterrer les morts qu'après sept jours, dans la crainte de pareils accidents. — Pourquoi la France, principalement dans les décès par suite d'apoplexie, de léthargie, d'asphyxie, d'histérie et de syncope, n'adopterait-elle pas un délai de quatre ou cinq jours ? — L'exemple que nous venons de citer est une grande leçon pour la confection des lois civiles. — Avant de le mettre en avant, nous avons voulu, pour lui donner plus de force, laisser bien établir le fait qui prouve que Hagetman compte au nombre des vivants et des biens portants une citoyenne qui, autrement soignée, serait déjà, dès trois mois environ, consumée par la pourriture du cercueil.

J. P. R. JUNQUA.

STATISTIQUE DE LA PROPRIÉTÉ EN FRANCE.

Au-dessous de	5 fr.	5,203,411
—	5 à 10	1,205,411
—	10 à 20	1,514,231
—	20 à 30	739,206
—	30 à 50	684,163
—	50 à 100	533,250
—	100 à 500	341,139
—	500 à 500	57,533
—	500 à 1000	53,196
Au-dessus de	1000	15,561

10,564,943

(La Réforme, 3 mai.)

Origines agricoles.

L'abricot vient de l'Arménie; l'amande, de l'Orient; la cerise, du Pont; la châtaigne, de l'Orient; le coing, de Cydon en Crète; la figue, de Lydie; le mûrier, de l'Asie; la noix, d'Orient; l'olive, de la Palestine; l'orange, de l'Arménie; la pêche, de la Perse; la poire, du Péloponèse; la pomme, du Nord; la prune, de la Syrie.

PARIS, LE 28 MAI 1848.

COMITÉ DE LA JUSTICE.

Renouard (de la Lozère), Arbey, Baze, Tassel, Roumieux, Dabemon, Bauchart, Dornès, Hingray, Dumont (de l'Eure), Menaud, Petit-Jean, Liechtenberger, Legard de la Dieray, Rateau, Rodat, Lassare, Favand, Leroux (Emile), Vernhet, Denortreux, Desessarts, Jouvot, Dubruel, Boussi, Bouzique, Laforest, Jullien, Picard, Guérin, Noirot, Prisle Desgrange, Najan, Creton, Maurat-Balange, Piquet, Durand (Seine-et-Oise), Barthélemy (Vienne), Diguët, Durand (de Romorantin), Langlais, Point, Fouquet, O.-Barrot, Martin (de Strasbourg), Detours, Greivy, Natchet, Régnard, Péan, Desèze, Bonjean, Legrand, Dutiar, Feuillade-Chauvin, Découvant, Landrin, de Laboulie, Piéron, Crémieux.

COMITÉ DES CULTES.

Gavarret, Pradié, Vignerte, Isambert, Cénar, Danielo, Dalbrel, Kéranflech, Mouton (l'abbé), Valettas (Morelle), Fayet (l'abbé), Fréchon (l'abbé), de Lespinay, Bautier, Fournier, Graveran (évêque), Vivien, Espinasse, Jouin, Kerdrel, Montalembert, Parisis, de Charencey, Rey, d'A-

delsward, Braymand, Calès, Barthélemy (d'Eure-et-Loir), Detinguy, Ferry (Eugène), Chapot (du Gard), Arnaud (Frédéric), Affre, Allègre, Renault (des Basses-Pyrénées), Bellact-Dambricourt, Bouhier de l'Ecluse, Charles aîné, Desurmont, Giscar, Gourd, Grandet, Grolier, Dufongereux, Greppo, Harscouet de Saint-Georges, Mareau, Mathieu (de la Drôme), Paullian, Raimbault, Tillette de Clermont, Richard (Jules.)

COMITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Maréchal (de la Côte-d'Or), Blanc (Alphonse), Steklé (du Bas-Rhin), Chauchard, Dufour, De Tocqueville, Bousquet, Mauvais, Messial (de l'Ain), Reynaud-Lagardette, Roux-Lavergne, Bertrand (de Montpellier), Charton, Boulay (de la Meurthe), Voix, Gerdy, Curnier, Cazalès, Poncelet, Claussedat, Labrousse, Sarrut (Germain), Charon, Solier, Trousseau, Millard, Debain, Corne, Berville, Deselais, Leblanc, Chauffour, Mouton (du Nord), Marie (Auguste), Dorlan, Lelut, Saint-Hilaire (Barthélemy), Bourbon, Salmon, Sibour (l'abbé), Carnot, Duclerc, Froussart, Raynaud (Jean), Drault, Latouche, Houel, Perrot, Reboul, Recurt, Gay, Terrier (de l'Allier), Valette (du Jura), Radier, Béchard, Teilhard-Latêrresse, Gatien-Arnoet, Teulon, Bidard.

COMITÉ DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Bonaparte (Napoléon), Dollinat, Larochejacquelin, Montrol (de la Haute-Marne), Etienne des Voisins, Baraguay-d'Hilliers, de Ludre, Clément (Auguste), Guigue-de-Champvans, Bac (Th.), Vaulabelle, Payer, Fresnau, Mathé-Felia, Drouyn-de-Lhuys, Baroche, Mauguin, Robert (de l'Yonne), Vavin, de Mornay, Sarrans, d'Aragon, Aylies, Duvernais, Jobert, Espagne, Quinet (Edgard), Bouvet (Francisque), Altaroche, Arago (Emmanuel), Bailly (de la Marne), Bayard, Bastide, Baune, Bixio, Champy, Comandré, Delarbre, Delattre, Lamartine, Lafayette (Edmond), Murat (Lucien), Pégot-Ogier, Pérignon, de Parrien, Petit-de-Bryas, de Puysegur, Saint-Victor, Sruch, Taschereau, de Thiard, James-Demonty, Pleignard.

— Il y a eu avant-hier une émotion générale dans Paris, par suite de l'arrestation, ou plutôt de la disparition de M. Thomas, directeur des ateliers nationaux. On avait répandu le bruit parmi les travailleurs, que les ateliers nationaux allaient être fermés, et que l'enlèvement de M. Thomas avait eu lieu, parce qu'il refusait de souscrire à une semblable mesure. De nombreux rassemblements se sont formés aux portes St-Denis et St-Martin et le long des boulevards. On est allé dans toutes les mairies prévenir les gardes nationaux de se tenir prêts à s'armer au moindre signal, et d'autres ont été appelés dans les postes des mairies, pour y former des piquets. L'agitation s'est prolongée fort tard dans la rue et le faubourg St-Martin, et nous apprenons qu'à minuit et demie, on a arrêté, rue des Vinaigriers, un médecin qui était connu comme un des partisans les plus dévoués de Blanqui, et qui se trouvait rue Montholon au moment de l'arrestation de ce dernier.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Le comité des finances s'est occupé aujourd'hui de la situation générale de nos finances. Il a délibéré particulièrement sur la question de la conversion des bons du Trésor en rentes sur l'État. Le comité a décidé qu'avant de prendre une décision à cet égard, il entendrait M. d'Argout, gouverneur de la Banque; M. Vergnes, sous-gouverneur, et M. Billaut, syndic des agents de change, qui sont invités à se rendre après-demain lundi, au sein du comité. »

— Le général de division Foucher a été appelé au commandement de la 1^{re} division militaire, et le général de brigade Dupoucy au commandement de la place de Paris.

— On annonce qu'une commission va être nommée pour étudier la question de la suppression des bagues. Les investigations de la commission devront porter principalement sur le tort que font les bagues aux travailleurs des ports de mer.

— Il est question d'établir le long du littoral de la Méditerranée une ligne de signaux sémaphoriques, conçus d'après un plan entièrement nouveau.

— Le comité de l'académie des sciences morales et politiques vient, dit-on, de décider que le sujet du prix d'économie politique porterait sur la question de l'organisation du travail.

— On assure qu'il est question du rachat par la ville de Paris des ponts sujets au péage.

— Le préfet de police veut de prendre un arrêté pour régler la vente des journaux dans les rues de Paris.

— Le bruit s'est répandu que les représentants des cours du Nord avaient protesté contre l'ordre du jour motivé sur l'affaire de la Pologne.

— On se demande si la république française est digne de représentée à l'étranger depuis qu'on introduit dans le corps consulaire plusieurs faillits non réhabilités et entre autres un individu qui a fait quatre ou cinq fois faillite, et qui la dernière fois n'a donné à ses créanciers qu'un dividende de 6 p 100. C'est surtout à l'égard des agents chargés de représenter la France et l'Etranger que la république devrait se montrer sévère en exigeant d'eux un passé net et une moralité parfaite.

— On lit dans la *Gazette de Flandre*, à Lille :

Arras, 25 mai. — Depuis ce matin tous les postes de la ville sont doublés; mille bruits sinistres paraissent avoir donné lieu à cette mesure. On dit, entre autres choses, que les ouvriers de la ville se sont entendus avec les 1,200 ou 1,500 ouvriers attachés à des ateliers nationaux dans nos environs, et que ces derniers doivent faire aujourd'hui une descente en ville pour venir réclamer auprès des autorités une augmentation du prix de leurs journées. On va jusqu'à dire qu'un pillage est décidé pour ce soir. Ce sont là certainement de fausses alarmes; mais il serait important de rechercher quels en sont les coupables auteurs. Y aurait-il donc complot pour effrayer notre population.

— On lit dans le *Phare de la Manche*, à Cherbourg.

Le général de brigade d'artillerie Tournemine, chargé d'une mission spéciale pour l'armement de nos côtes de la Manche, est en ce moment à Cherbourg. Accompagné du préfet maritime et des colonels directeurs de l'artillerie et du génie, il a visité mardi le Fort national, la Digue et les forts de Querqueville et du Hommet.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Arrestation de Blanqui. — Le bruit qui s'était répandu hier était vrai. Blanqui a été arrêté. Voici les détails de cette arrestation : Plusieurs fois déjà, ainsi que nous l'avons annoncé, la police avait reçu des renseignements sur les lieux de retraite où Blanqui s'était réfugié; mais, soit que les démarches de la police eussent été déjouées par des avis secrets, soit que Blanqui fût dans l'habitude de ne jamais rester plus d'un jour dans le même domicile, les agents étaient toujours arrivés peu d'instants après sa disparition.

Hier, à 3 heures, la commission du pouvoir exécutif reçut l'avis que Blanqui devait se trouver dans une maison de la rue Montholon, 14. Immédiatement, M. Yon commissaire de police, fut mandé, et à 3 heures 1/2 il se transporta au domicile indiqué, accompagné de deux agents seulement, afin de ne pas donner l'éveil à ceux qui peut-être éclairaient les abords de la maison.

M. Yon monta au second étage de la maison, dans l'appartement occupé par M. D..., et fit connaître le mandat dont il était porteur. On lui répondit que Blanqui n'était pas dans la maison, et l'on ouvrit avec empressement toutes les pièces de l'appartement. Blanqui n'y était pas. Mais M. Yon avait remarqué en entrant dans la maison, qu'elle avait trois étages et que l'escalier se terminait au second étage. Il y avait donc un escalier secret ou intérieur qui conduisait au troisième étage. En continuant ses recherches, M. Yon vit en effet qu'une porte donnant dans l'appartement de M. D..., conduisait à un escalier obscur. Il y pénétra escorté de ses deux agents et arriva bientôt dans une pièce où quatre personnes se trouvaient à table. Blanqui était là.

« Au nom de la loi, je vous arrête, » dit le commissaire de police. A ces mots, Blanqui change de couleur et reste comme atterré, mais bientôt il se remet. Il adresse au magistrat les plus vifs reproches et annonce qu'il est prêt à se défendre. « C'est inutile, reprend M. Yon, à moins que vous ne vouliez que je frappe du pied pour vous mettre en présence de la garde nationale qui est là. » Blanqui, croyant en effet que la maison était cernée, déclara alors qu'il se constituait prisonnier.

Les agents s'emparèrent alors de lui. Les trois personnes qui se trouvaient à table avec lui, et dont l'une d'elles est, dit-on, placée aussi sous le coup d'un mandat de police, prirent la fuite.

Blanqui a été immédiatement conduit à la Préfecture de police, où il est arrivé profondément abattu.

A minuit, M. le préfet de police a mandé à son cabinet M. Bertoglio, commissaire de police du quartier du Palais-National, et l'a chargé de procéder au transfèrement de Blanqui de la Conciergerie à Vincennes. Aussitôt des agents de la police de sûreté et de la troupe ont été envoyés en éclaireurs et échelonnés sur la route de Vincennes.

A 2 heures, Blanqui montait dans une voiture avec M. Bertoglio et des agents, un piquet de cavalerie faisait escorte. Le convoi est arrivé à quatre heures à Vincennes.

Lors de son arrestation, Blanqui était porteur d'une somme de 100 fr. en or.

— Le ministre des finances arrête :

L'entrepôt réel des douanes, à Lyon (Rhône), pourra continuer à recevoir les marchandises déposées en exécution des décret et arrêté précités.

Les bâtiments de la chambre de commerce et de la préfecture de Tours (Indre-et-Loire), pourront recevoir les marchandises déposées en exécution des décret et arrêté précités.

On lit dans le *Moniteur algérien* :

Alger, le 20 mai 1848.

L'insurrection qui avait éclaté dans la contrée de l'Ouarsenis, et particulièrement chez les Béné-Ouraghr, est entièrement comprimée. Toutes les conditions imposées ont été accomplies le 13 mai; les chefs de tribus rassemblés dans le camp de M. le général Péliissier y ont reçu de la bouche du général un sévère avertissement.

De sérieuses garanties ont été fournies par certains chefs,

d'une fidélité douteuse; tout semble promettre que la tranquillité ne sera pas troublée.

Cette répression prompte et énergique a réagi sur-le-champ chez les Flittas, qui s'étaient agités à l'imitation de leurs voisins. Dès qu'ils ont vu fourrager au milieu de leurs récoltes la colonne amenée de Mascara par M. le colonel Maisiat, et sans attendre un châtement plus sévère, ils ont demandé miséricorde.

Tout le reste de la province d'Oran jouit du calme le plus complet.

Nos relations avec le Maroc deviennent de jour en jour plus fréquentes et plus amicales.

Dans la province d'Alger, aucune tentative nouvelle d'insurrection ne s'est manifestée. M. le colonel Bosquet, congédié par M. le général Pélistier, a ramené sa colonne à Orléanville, et n'aura point probablement besoin de la montrer dans le Dahra où quelques actes de désobéissance avaient eu lieu.

EXTÉRIEUR.

ITALIE.

Proclamation de Ferdinand II.

Un acte d'illégalité flagrante a eu lieu dans cette capitale, dans la nuit du 14 au 15 mai, afin de répandre une défiance non méritée contre le gouvernement royal, on a osé élever des barricades au milieu des rues publiques, dans le dessein criminel de susciter une collision capable de bouleverser l'ordre et de causer l'effusion du sang des citoyens; il est bien triste qu'une partie de cette garde nationale, établie pour protéger et maintenir la sûreté et la tranquillité des familles, ait non-seulement donné la main à une si grande perturbation, mais qu'elle ait commencé elle-même une attaque contre les milices royales. Celles-ci voyant des compagnons tomber sous le feu inattendu (imprévu) d'armes fratricides, ont dû user du droit sacré de défense, et par le mouvement d'une juste indignation qu'il était impossible à personne de réprimer, se lancer à la fois, pour repousser la force par la force. Après quelques heures de conflit, la masse de ceux qui avaient dessein de renverser l'Etat, fut à la fin vaincue et dispersée. Déjà le calme est rétabli partout, et les moyens les plus énergiques de précaution ont été donnés pour remonter à la vraie source d'un si coupable attentat, pour en découvrir les auteurs, pour invoquer, sur leur tête criminelle, la justice des lois et pour en donner au peuple une connaissance pleine et entière. On prévient, en même temps, les honnêtes citoyens, que le gouvernement du roi usera de la plus sévère vigilance pour qu'aucun désordre semblable ne puisse se reproduire à l'avenir, et pour que de nouveaux obstacles ne s'opposent illégalement au maintien et au plein et entier exercice de cette liberté que la constitution a solennellement établie, et que S. M. à la ferme résolution de protéger dans toute son inviolable intégrité. La garde nationale de la ville de Naples qui a si mal répondu à la confiance qu'on lui avait accordée, a été dissoute pour être réorganisée par la suite, aux termes des lois. Les chambres législatives dont la réunion a été totalement entravée, dans la journée d'hier, ne tarderont pas à être convoquées avec un autre décret à cet effet, pour affranchir et pour affermir par le concours de leur autorité les principes de l'ordre, de la légalité et de la prospérité générale qui forment l'objet principal des soins du gouvernement royal. Que les amis de l'ordre et de la liberté veuillent donc bien se tenir tranquilles sur tout ce qui doit tendre, par les voies légales, au progrès et à l'avancement du bien de cette commune patrie.

Naples, 16 mai.

Naples est dans le calme de la consternation.

La Sicile est attérée; elle vient d'ordonner un deuil général et des services en l'honneur des victimes.

On annonçait à Marseille, samedi, la prise de Peschiera; cette nouvelle est prématurée, car voici une lettre particulière du 22, adressée à la *Gazette de Milan* du théâtre de la guerre.

La cannonade a recommencé avec force à 7 heures et demie, a duré tout le jour; le feu est sorti beaucoup plus fort et plus meurtrier de la forteresse, et les nôtres ont répondu avec plus de parcimonie.

Cependant à 2 heures et demie une épaisse colonne de fumée sortait de la place et faisait présumer un incendie.

Cette nuit, Trotti a expédié de Vessia une estafette au camp, prévenir qu'on craignait un débarquement d'Autrichiens à Guarguane à Limono; ils voudraient faire une diversion et s'avancer par la voie de terre. Trotti a eu une rencontre. La municipalité de Garguano a été avertie du danger. On dit l'ennemi, à Riva, fort de quatre à cinq mille hommes, et avec ces forces, dans le dessein de nous prendre à dos dans la plaine de Peschiera.

3 heures et demie, l'incendie dure encore.

ALLEMAGNE.

DANEMARK. — COPENHAGUE. — On aurait tort de croire que la paix puisse être conclue en ce moment. Les armements continuent sur mer et sur terre. Prochainement, les navires allemands, frappés d'embargo, iront

chercher des troupes suédoises et norvégiennes, et déjà deux vaisseaux de guerre norvégiens sont arrivés dans le Sund.

GRAND-DUCHÉ DE HESSE. — Mayence, 22 mai. La révolte gronde de nouveau dans les rues. On essaie de faire des barricades, la plus grande agitation règne dans la ville.

Deux heures et demie. Les troupes quittent les places publiques et la tranquillité peut être considérée comme rétablie, mais les portes sont encore fermées et les relations postales sont interrompues.

Francfort, 24 mai. — Les députés autrichiens à l'Assemblée nationale ont résolu hier d'adresser à S. M. l'empereur, une pétition pour le prier instamment de revenir. Ils se sont prononcés énergiquement contre la *camarilla* qui a persuadé au monarque qu'il était nécessaire qu'il partit. Plusieurs députés ont fait une motion ainsi conçue : « L'Assemblée nationale ne considérera les résolutions que pourraient prendre les diètes individuelles des états de la Confédération comme valables que dans la mesure des principes qui seront adoptés comme bases de la constitution faire pour l'Allemagne entière. »

HONGRIE. — PESTH, 20 mai. — La nouvelle du départ de l'Empereur, de Vienne, a déterminé le ministère hongrois à envoyer auprès de S. M. le prince Paul Esterhazy, pour le prier de se rendre dans sa fidèle capitale de la Hongrie. En même temps, le ministère a convoqué une diète extraordinaire pour le 2 juillet prochain, et ordonné la mobilisation de 100,000 gardes nationaux, pour la défense du trône, de la liberté et de la patrie.

VIENNE, 21 mai. — Le prince, archevêque, s'est mis à la tête d'une assemblée populaire, et a déclaré les Viennois et les habitants de la Basse-Autriche rebelles. Il a proposé de transférer le siège de la Diète à Lintz et à Saltzbouurg.

ESPAGNE.

Le départ forcé de M. Bulwer, continue à faire le sujet des préoccupations générales. Il résulte toutefois du langage de lord Palmerston dans la chambre des communes, que ce départ ne constituera pas un *casus belli* entre les deux nations.

L'affaire de Séville est décidément manquée. Les révoltés voulaient s'emparer du duc de Montpensier et de l'infante, et en faire des otages; heureusement que le duc a pris de l'expérience le 24 février, et qu'il a pu s'enfuir par une porte de derrière, seulement il est juste de dire qu'il n'a pas oublié sa femme cette fois-ci.

ANGLETERRE. — Londres, 26 mai. On lit dans le *Morning-Herald* :

« On écrit de Lisbonne, le 19 mai :

« L'autorité est sur ses gardes. Les avenues de la citadelle de Saint-Georges sont garnies de barricades derrière lesquelles les troupes se retrancheront. Les troupes sont consignées la nuit. L'armée sera fidèle au gouvernement. On dit que Costa Cabral, toujours en faveur de sa souveraineté, doit être appelé au ministère de l'intérieur, et qu'un marquisat sera créé pour lui.

« On croit que la reine demandera à sir Hamilton-Seymour que le *Trafalgar* de 120 canons qui vient d'arriver dans le Tage, reste à Lisbonne jusqu'à ce que l'on sache à quoi s'en tenir sur ces menaces de tempête politique.

« Le nouveau ministre français, M. Nivier, ex-rédacteur du *National*, est arrivé il y a trois jours. »

— La Banque nationale d'Irlande a déclaré aujourd'hui un dividende au taux de 5 0/0 par an, avec addition d'un petit *boni* pour le dernier trimestre. La somme à partager entre les actionnaires était de 10,000 liv. st.

On disait dans le quartier appelé Wert End de la ville, hier au soir et ce matin, que lord Palmerston avait donné sa démission. Nous n'avons pas pu remonter à la source de ce bruit.

On dit que le nouveau ministre de France à Portsmouth et à Southampton a perdu une caisse qui contenait des papiers importants et de l'argent.

Une escadre française est, dit-on, attendue à Lisbonne.

On dit que le nouveau ministre français dans cette capitale du Portugal, est porteur d'instructions pour insister pour l'entière exécution du protocole du 21 mai 1845.

Économie politique.

Jusqu'à ce jour des cœurs bouillants, des esprits exaltés, riches en théories, se sont épanouis en maximes bruyantes de désintéressement et de générosité. — Les uns vivaient se gorgeant, pour ainsi dire, d'abus, et redoutant les lumières, parce qu'ils y voyaient la plus terrible des menaces. D'autres, amis sincères de l'honneur et de la vertu, mais crouissant dans l'ornière de l'obscurité et de l'inertie morales, ne voyaient dans les richesses qu'une source d'orgueil, d'insolence, de dureté, d'oppression. Toute cette masse ainsi fascinée s'est efforcée de récuser l'économie politique; la repoussant, ou la calomniant, ou la méprisant, soit par spéculation, soit par ignorance de cause. — C'est pourtant par l'économie politique qu'on opère le bien-être matériel des hommes; bien-être tant désiré de tous, si mal cherché, si peu trouvé. — L'homme animé de

sentiments équitables est paralysé dans ses desirs. Il se rendrait infiniment utile, s'il arrivait à une aisance honnête. — Bien cultiver l'intelligence des jeunes enfants, les initier dans ce qui a été mystère de science, et leur fournir, plus tard, des moyens utiles d'établissement. Voilà le remède au mal.

L'ami parviendrait à la satisfaction de soulager son ami dans l'infortune; le voisin pourrait faire à son voisin moins aisé des avances profitables. L'ouvrier ne chômerait jamais, et les souscriptions patriotiques ne seraient plus accueillies avec tant d'impuissance. — Les besoins augmentant avec les progrès, les combinaisons d'ouvrages se multiplieraient proportionnellement, et l'on verrait disparaître cette inconcevable indifférence, fléau de la classe industrielle; — remplacer ces dédains que l'on osait taxer de *légitimes*, par des études qui enseignent à centupler les produits; et à répandre, par là, les bienfaits de l'aisance et de la tranquillité.

Qui ne frémit en voyant tant de malheureux dont l'indigence et le désespoir anéantissent toutes les facultés! La privation des commodités de la vie est une conseillère de désordres : conseillère tout aussi pernicieuse que l'oisiveté. — Elle fait disparaître ces sensations élevées que doit nourrir l'âme pour fortifier l'esprit et animer le courage. — Il n'arrive que trop souvent que l'homme engagé dans cette position n'emploie son intelligence que pour sentir plus fortement son triste état et se laisser abattre. — La faim et le dénûment l'assailent bientôt avec tous leurs hideux attributs. — Il va tendre la main ! — Si peu pervers qu'il soit, il se sent, par le bénéfice journalier que lui procure une vie inactive, il se sent porté à se créer dans l'état de mendiant un métier qui lui devient lucratif; et, sur celui-là seul, il s'attache à poser tous les éléments de son industrie. — Les mendiants, les vagabonds sont des citoyens qui dégradent la dignité personnelle de l'homme par la pratique obstinée des suggestions de l'habitude de tout trouver sous la main, sans autre effort que celui de demander ! — Les artifices les plus infâmes sont trop souvent les guides de leurs démarches. Tout leur est bon pour rendre plus profitables les trafics qu'ils mettent en œuvre, afin de mieux capter la pitié publique. — Ici, on expose aux regards des passants un enfant estropié ou aveuglé par ses propres parents; là, c'est un homme, c'est une femme dont les corps, développés dans ces accidents, affichent le désolant spectacle de la société privée de membres dont elle aurait pu retirer de continuels services; et qui, par des menées infernales, sont conduits à absorber, sans retour de réciprocité, des ressources qui, le plus souvent, trouveraient des emplois mieux appliqués. Car, depuis que ce ne sont plus, dans certains départements surtout, les pauvres réels qui implorent l'âme bienfaisante, la pudeur et la honte étouffent, la plupart du temps, les plaintes de l'indigence honnête et timide, qui supporte journellement les angoisses de mille morts; — qui, faute de travail, subit les conséquences les plus affreuses d'un délaissement absolu, — et qui n'est connue que quand le tombeau s'est ouvert pour lui donner son asile !

Quoique la mendicité et le vagabondage aient subi des rectifications, il est encore, suivant l'expression de l'immortel *La Bruyère*, il est encore « des misères qui font presque honte d'être heureux ! »

C'est à l'ignorance des masses qu'il faut attribuer ce fâcheux état de choses. En faisant tarir et disparaître cette source de tant de calamités, le peuple sera plus civilisé, plus ami de ses vrais intérêts. Les campagnes seront cultivées avec plus de soin, les professions exercées avec plus de goût et d'ardeur. La misère s'éloignera du citoyen, parce que l'activité aura pris la place de la paresse. — L'économie politique n'a point pour but de dessécher les cœurs; elle ne veut point dépouiller la vie des enchantements qui lui conviennent. — Elle demande que chaque homme fasse du travail selon ses forces naturelles, pour le bien de ses semblables. Elle excite ainsi toutes les populations à l'ouvrage, en exigeant d'elles la pratique de toutes les vertus. Elle amène les hommes à n'être plus dans l'atroce nécessité de se maudire; à comprendre qu'ils sont tous intéressés au bonheur les uns des autres.

J. P. R. JUNQUA.

(La suite dans un prochain numéro.)

— Le nombre des ouvriers de la ville de Londres s'élève à deux-cent mille, sur lesquels soixante mille n'ont pas d'ouvrage, soixante-six mille en ont rarement, et les autres soixante-quatorze mille ont un travail régulier, mais payé à très-bas prix.

— Une commission vient d'être nommée pour examiner la question de l'établissement, dans les grands centres de population, des réserves et des greniers d'abondance.

Le gérant responsable : D. Cornier.

LYON. — Imprimerie de GUYOT, Hôtel de la Monnaie, rue de l'Archevêché, 1.